05 B 646

GEMCOM
SARL au Capital de 10 000 euros
Siège social situé 20 rue JEAN JAURES 33310 LORMONT
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX
SIREN 480 893 973

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 19 JAN. 2012

sous le N° 1103

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 Janvier 2012

Les associés de GEMCOM, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 1 000 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 20 rue Jean JAURES 33310 LORMONT, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 20 décembre 2011 à chaque associé.

Sont présents .

DAMIEN HAVARD, né le 17 mars 1972 à Paris et résident au 1 Place BAUDON 33320 EYSINES , est propriétaire de 1 part sociale sur 1000, et est numérotée 1000

SARL GROUPE HAVARD
13 bis Place Auberny 33310 LORMONT, représenté par Damien HAVARD Gérant, dont le numéro SIREN est 445 087 273, inscrite au tribunal de commerce de Bordeaux.
La SARL GROUPE HAVARD est propriétaire de 999 parts sociales sur 1000 et sont numérotées 1 à 999 dans la SARL GEMCOM.

Sont présents les associés de la Société et ils représentent la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Damien HAVARD, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Déménagement de la SARL GEMCOM

DH DH

- Modification des statuts suite au déménagement

- Pouvoirs et Formalités

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée

- Copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

LA SARL GEMCOM déménage du 13bis Place Auberny au 20 rue Jean Jaurès à LORMONT

Les associés déclarent à l'unanimité ne pas s'opposer à ce déménagement.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Lecture des nouveaux statuts.

Signature des nouveaux statuts.

L'Assemblée générale, à la suite de ce déménagement, décide de modifier l'article 4 des statuts en conséquence et de lui donner la rédaction suivante

<< **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

DH DH

Le siège social est sis 20 rue Jean JAURES,
33310 LORMONT >>

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Confirmation du maintien de monsieur Damien HAVARD comme Gérant.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Fait en 4 originaux, à Lormont, le 09 Janvier 2012.

Pour Monsieur DAMIEN HAVARD

Lu et approuvé

Pour la SARL GROUPE HAVARD représenté par Damien HAVARD son Gérant

Lu et approuvé

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».